



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

GU solde 49

Mardi 16 mars 2021

Ordre du jour GU solde 49

- Introduction et points d'actualité
- Programme Source Solde
- Transformation du SCA
- Suivi de la solde
- L'ENSAP
- Communication

Introduction et points d'actualité

Ordre du jour GU solde 49

- Introduction et points d'actualité
- **Programme Source Solde**
- Transformation du SCA
- Suivi de la solde
- L'ENSAP
- Communication

Bascule Vague 3 : métriques du premier mois

- **Nombre de dossiers créés au cours du mois de démarrage :**
 - AAE : 67.466
 - SSA : 16.842
 - Total des dossiers gérés (4 SIRH) : 407.580
- **Nombre de soldes non nulles / BMS solde de janvier :**
 - AAE : 41.796
 - SSA : 8.554
 - Rhapsodie : 42.595
 - Concerto : 141.814
 - Total 4 SIRH : 234.759

Pas de réserviste soldé (mois de démarrage)
- **Montant total des net à payer pour les 4 SIRH : 567,9M€**

Communication interne SSLD vague 3 et communication externe MINARM



Communication SSLD vague 3 – AAE et SSA

- Comité stratégique SSLD du 25 novembre 2020 : validation du Cabinet MINARM au passage en production de la 3^{ème} vague au 1^{er} janvier 2021.
- A l'issue du COSTRAT : information destinée aux commandements et diffusion aux administrés du kit de communication (flyers et fiches d'informations - BMS, portail SSLD, etc.) par l'intermédiaire des GSBdD et par mise en ligne sur les sites intradef de la DRH AAE et de la DGRH SSA.



Communication SSLD de la MINARM

- Séquence communication de la Ministre des Armées lors d'un déplacement à Rambouillet, au CISAP, le 8 février 2021 en présence des équipes de la DGA, de la SGA, du DRH-MD, du DCSCA, des Armées et de l'industriel SOPRA STERIA.

→ **Depuis le 1^{er} janvier 2021, 250 000 militaires d'active et de réserve sont soldés de façon fiable, juste et satisfaisante.**

→ **Félicitations aux acteurs de la solde.**

Kit de communication Source Solde en ligne sur intradef :

<http://portail.intradef.gouv.fr/content/source-solde-deploiement-de-la-derniere-phase>

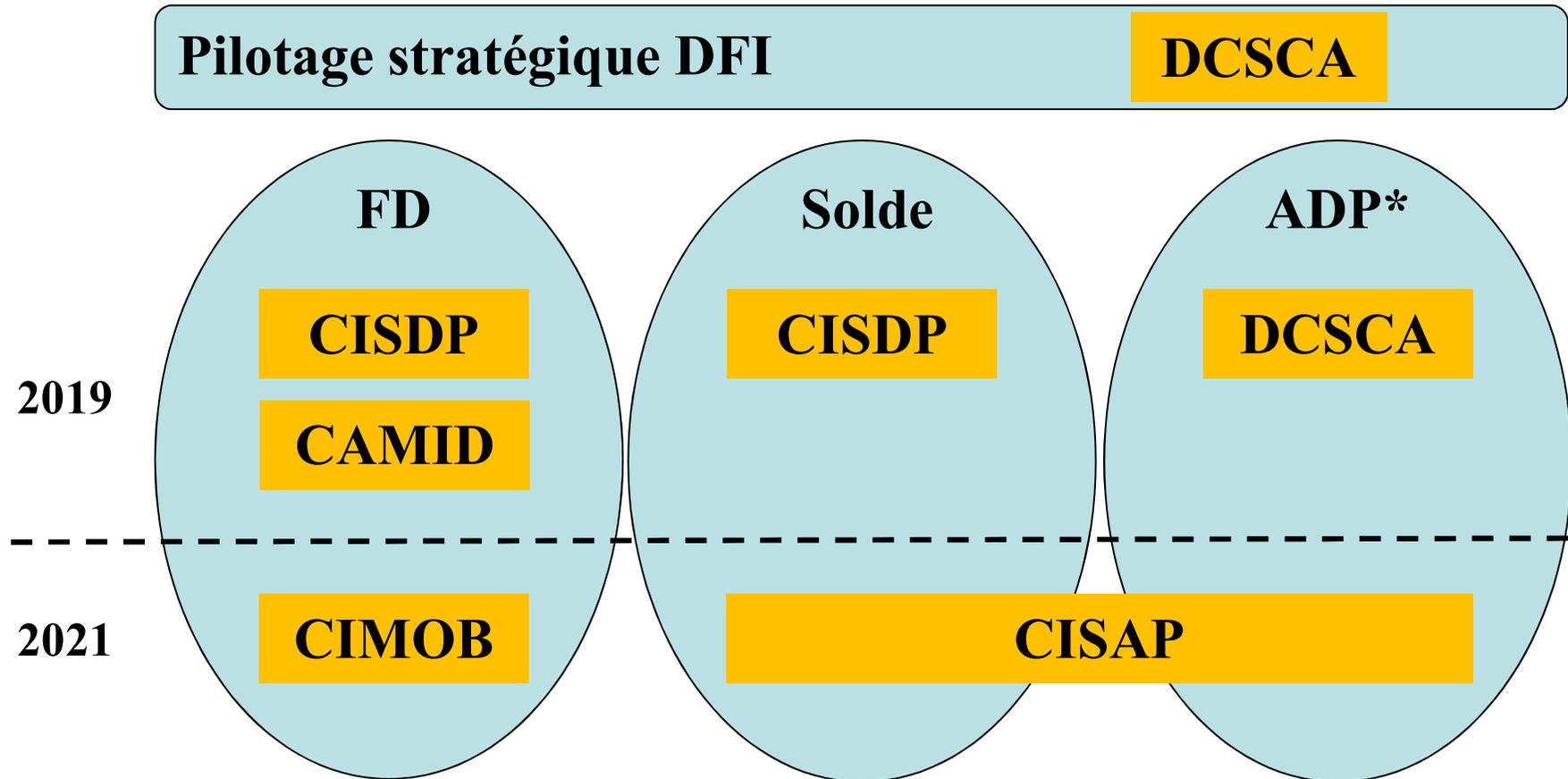
Ordre du jour GU solde 49

DRH-MD

- Introduction et points d'actualité
- Programme Source Solde
- **Transformation du SCA**
- Suivi de la solde
- L'ENSAP
- Communication

Transformation du SCA dans le domaine des Droits Financiers Individuels

CISAP



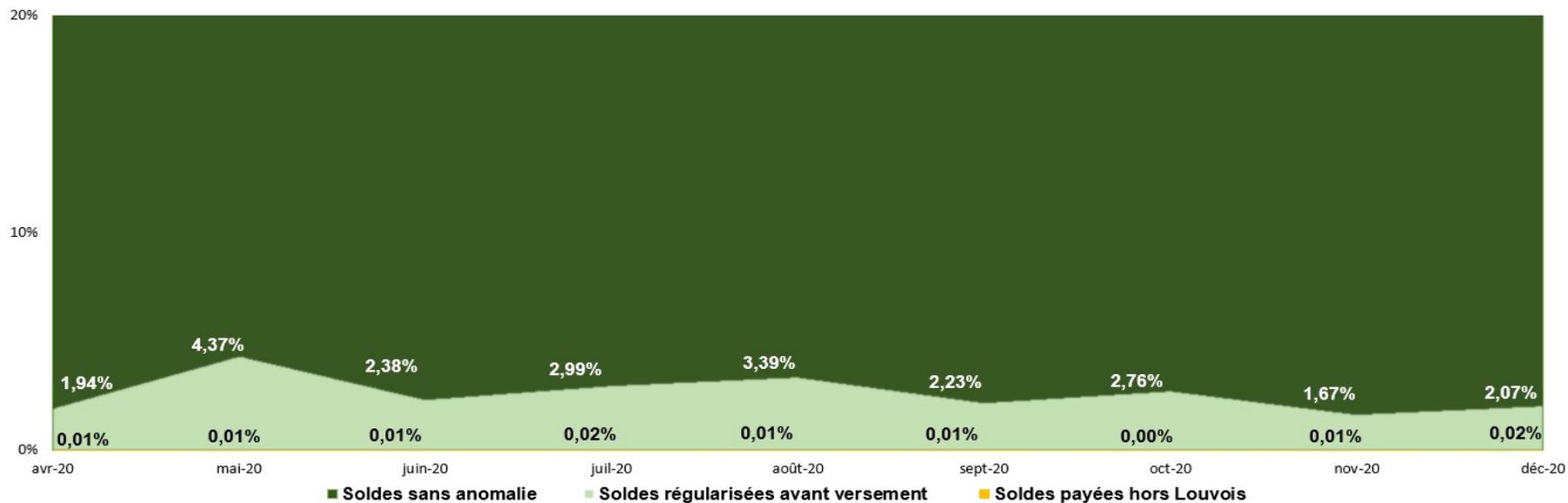
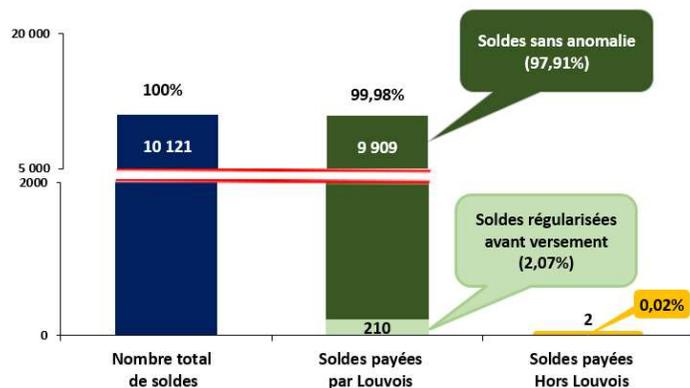
**Objectif : recentrer les missions des centres experts et de l'administration centrale sur leur cœur de métier et améliorer la lisibilité de la chaîne DFI.
Rôles inchangés pour le CIAS et l'ENS.**

Ordre du jour GU solde 49

- Introduction et points d'actualité
- Programme Source Solde
- Transformation du SCA
- **Suivi de la solde**
- L'ENSAP
- Communication

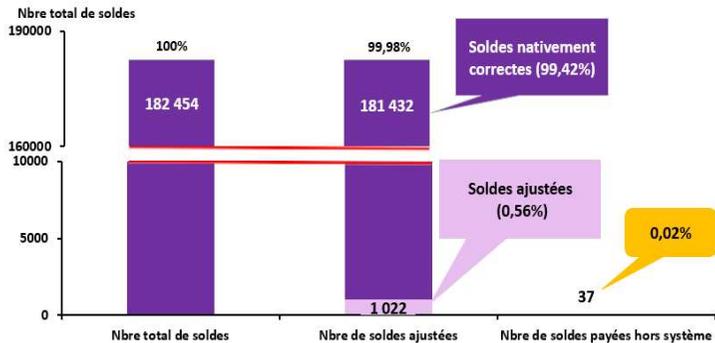
La qualité de la solde LOUVOIS

Qualité de la solde de décembre 2020



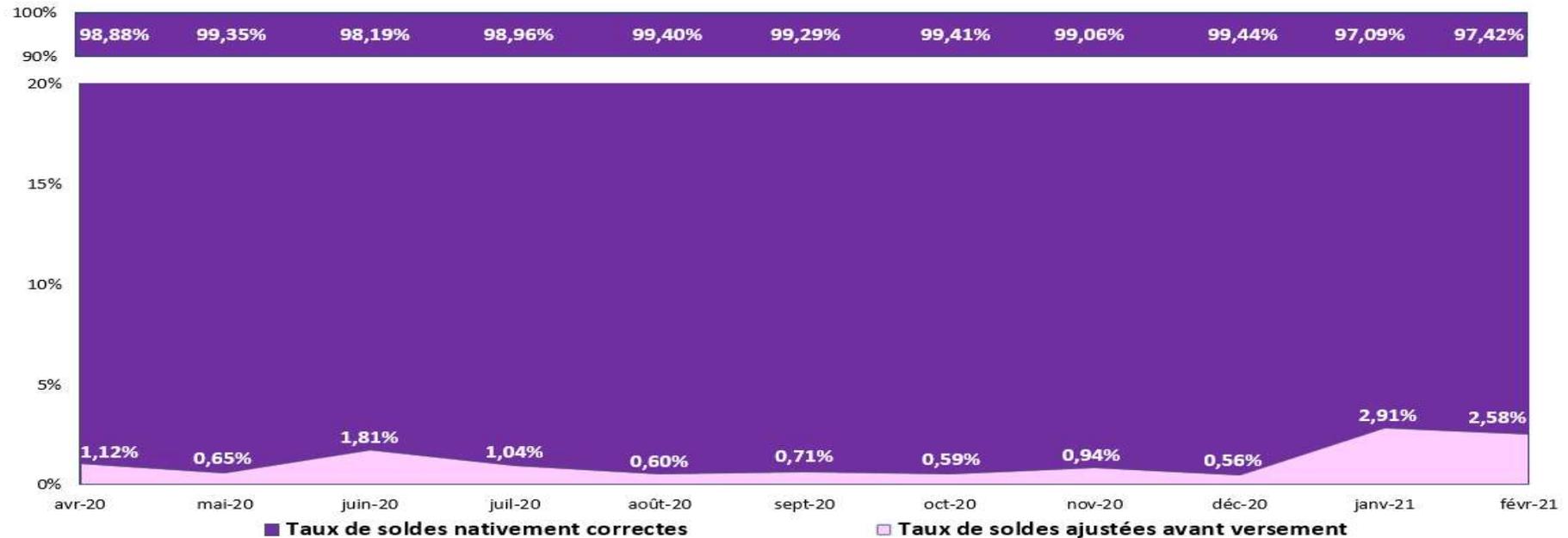
La qualité de la solde SOURCE SOLDE

Qualité de la solde de décembre 2020



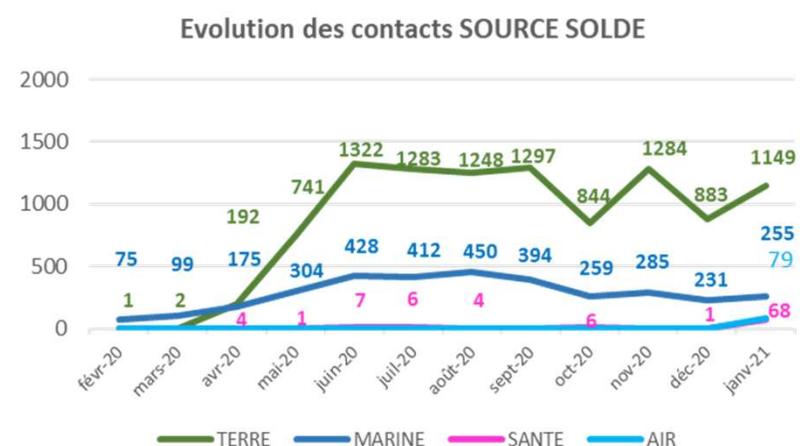
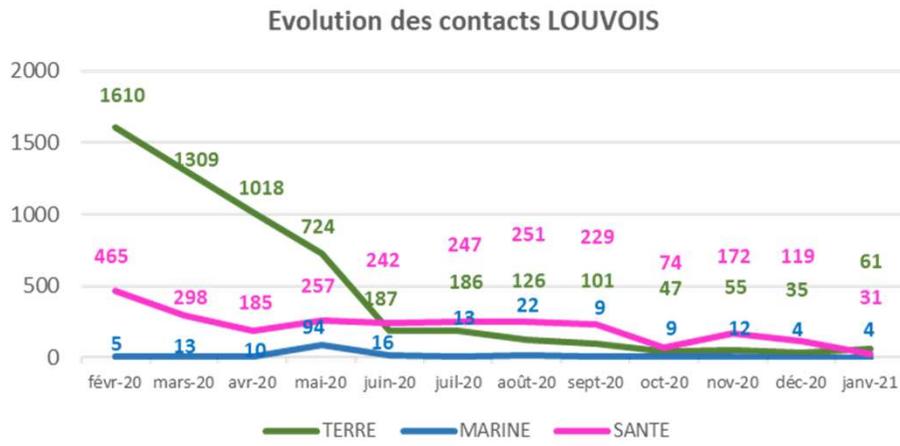
Cycle de janvier : Régression applicative corrigée en cours de cycle qui a nécessité une activité importante côté ENS, mais sans impact sur la solde des administrés.

Cycle de février : Problématique de données envoyées par LOUVOIS dans le cadre de la reprise des données qui a généré une forte activité de l'ENS, sans impact sur la solde des administrés.

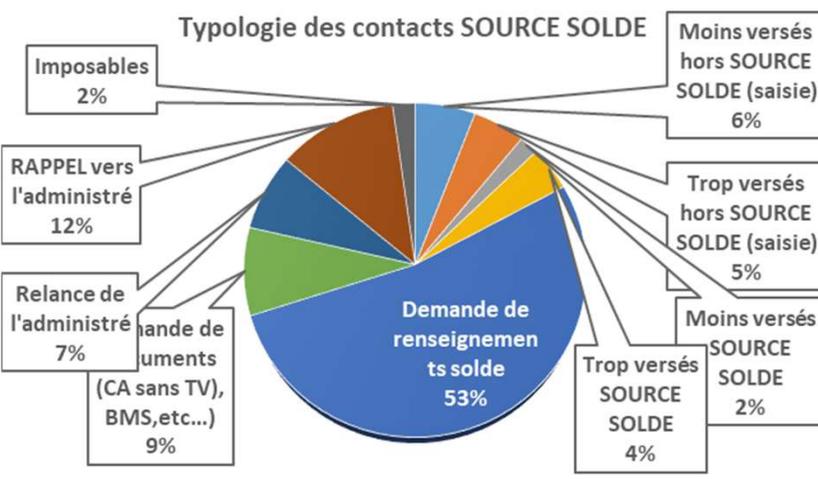
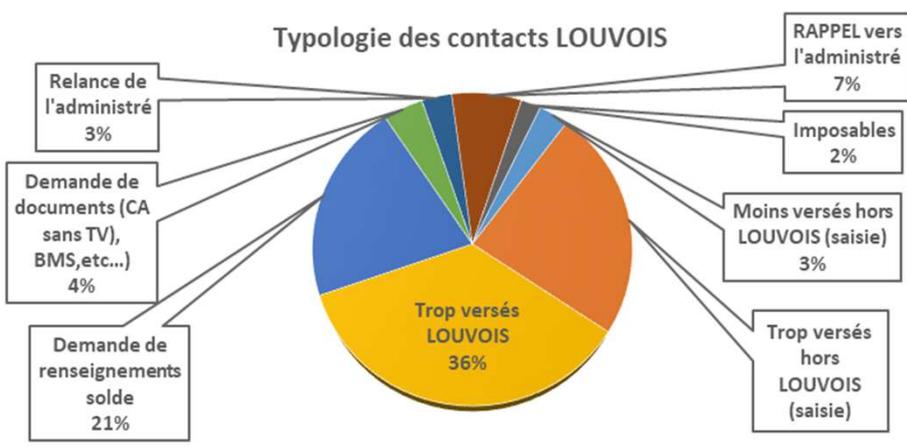


Activité du Bureau Administrants-Administrés (ex. CSA)

Evolution du nombre de contacts traités par le BAA



Typologie des contacts traités par le BAA



Plan de versions Source Solde : évolutions majeures

CISAP

Mois de solde (implémentation + mise en paiement)	Thématiques	Parution du texte	Date d'effet
Janvier 2021	Bascule Arhmonie et Orchestra dans Source Solde		
Février 2021	Revalorisation COMPCSG 2020 NPRM – Indemnité de mobilité géographique des militaires IMGGM (EV) Barème GIPA 2020	31/12/2019 24/12/2020 23/10/2020	01/01/2020 01/01/2021 01/01/2020
Mars 2021	Barème RESE janvier 2021	18/12/2020	01/01/2021
Avril 2021	Barème SMIC janvier 2021 CSIHIA- SEGUR (en EV AMGC avant automatisation en octobre) AMGC = Acompte sur Mesure Générale ou Catégorielle)	17/12/2020 16/02/2021	01/01/2021 01/01/2021 (rappels 2020 via CAD en nov 2021)
Mai 2021	COVELO IMGGM (automatisation) Plafond ressources des PF + PFARS + PAJE + PFCOFA au 01/01/2021 Taux ASANDIC janvier 2021	09/05/2020 24/12/2020 14/12/2020 24/12/2020	11/05/2020 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021

Point de situation NPRM Phase 2021 : l'IMGGM

Indemnité de Mobilité Géographique des Militaires

- ❑ Remplacement des primes COMICM/SUPICM
- ❑ Textes publiés le 24/12/2020 pour une application au 1^{er} janvier 2021

Mise en paiement des premières IMGGM sur la solde de Février 2021

➤ Population concernée par les 1^{er} EV : toutes mutations avec changement de résidence en dehors de l'arrondissement et dont la date d'effet est comprise entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2021.

➤ 350 administrés concernés par un versement IMGGM sur février :

SSA : 30

ADT : 213

Marine : 91

AAE : 16

The screenshot shows the 'SIMULATEUR DE SOLDE' interface. At the top, there are logos for the 'MINISTÈRE DES ARMÉES' and 'SGA'. The navigation bar includes 'Solde mensuelle', 'Indemnités PAM', 'Prélèvement à la source', and 'FAQ'. Below this, there are three tabs: '1 / MILITAIRE', '2 / INDEMNITÉS', and '3 / SIMULATION'. The main heading is 'Simulation indemnités PAM'. The form area is titled 'INDEMNITÉS A CALCULER' and includes a note: '* Les champs à remplir sont obligatoires.' The form contains the following fields:

- 'Indemnité à calculer *' with a dropdown menu set to 'IMGGM'.
- 'Nombre de mobilités géographiques' with a dropdown menu set to '1ère mobilité'.
- 'Nombre de personnes rattachées au foyer fiscal' with a text input field containing '2'.
- A radio button option: 'Votre conjoint est militaire (marié ou pacsé et co-déclarant)'.

 At the bottom of the form, there are two buttons: 'RETOUR' and 'LANCER LA SIMULATION'.

Nouvelle version du simulateur de solde PICASSO permettant de simuler le calcul de l'IMGGM mise en ligne le 15 février.

Lien Intradef PICASSO

<https://picasso.intradef.gouv.fr/>

Indemnité de Mobilité Géographique des Militaires

DRH-MD

Communication institutionnelle sur l'IMGM : article mis en ligne le 1^{er} février

<http://portail.intradef.gouv.fr/content/nouvelle-politique-de-remuneration-des-militaires-la-premiere-indemnite-est-entree-en>

+ entretien avec le DRH-MD mis en ligne le 12 février

OBJECTIFS

Une prise en compte désormais universelle et équitable des contraintes de mobilité dues aux mutations

Une indemnisation plus progressive que les actuels COMICM-SUPICM*, dits « primes de rideaux »

- 74 M€ de budget alloué
- Une indemnité pour tous
- Augmentation du montant à chaque mutation
- Ne dépend plus du grade, mais du nombre de mutations

* Complément et Supplément de l'Indemnité pour Charges Militaires

Équité	Le droit est identique quel que soit le grade	Quel que soit l'armée ou le service d'appartenance	Quel que soit le ministère d'emploi	Quel que soit le lieu d'affectation (métropole, outre-mer, étranger)
Universalité	L'IMGM est versée quelle que soit la situation familiale	Ouvert même aux foyers d'une personne comme les célibataires et divorcés	Ouvert aux partenaires de PACS depuis moins de 2 ans	Ouvert aux célibataires géographiques et à chaque membre des couples de militaires
Progressivité	Son montant est calculé à partir d'un taux de référence	Multiplié par le nombre croissant de mobilités subies* au cours de la carrière	Multiplié par un coefficient adapté à la taille du foyer	Versé à chaque changement d'arrondissement** (sous-préfecture)
Simplicité	Un paiement automatique dès la date d'affectation	Sans condition de ressources ni de logement	Même si le militaire ne déménage pas	Cumulable avec le remboursement des frais de déménagement

* Nombre de mutations ACR au 31/12/2020 + mobilités éligibles à compter du 01/01/2021.

** Arrondissements départementaux. Les départements 75, 92, 93, 94 forment un même arrondissement.

IMGM

Indemnité de mobilité géographique des militaires

Montants de l'IMGM pour les foyers de 1 à 7 personnes

2^e mobilité

1 pers. > 867€
2 pers. > 1733€
3 pers. > 2127€
4 pers. > 2311€
5 pers. > 2407€
6 pers. > 2463€
7 pers. > 2498€

4^e mobilité

1 pers. > 1733€
2 pers. > 3467€
3 pers. > 4255€
4 pers. > 4622€
5 pers. > 4815€
6 pers. > 4926€
7 pers. > 4996€

6^e mobilité

1 pers. > 2600€
2 pers. > 5200€
3 pers. > 6382€
4 pers. > 6933€
5 pers. > 7222€
6 pers. > 7389€
7 pers. > 7494€

8^e mobilité

1 pers. > 3467€
2 pers. > 6933€
3 pers. > 8509€
4 pers. > 9244€
5 pers. > 9630€
6 pers. > 9853€
7 pers. > 9992€

1^{re} mobilité

1 pers. > 433€
2 pers. > 867€
3 pers. > 1064€
4 pers. > 1156€
5 pers. > 1204€
6 pers. > 1232€
7 pers. > 1249€

3^e mobilité

1 pers. > 1300€
2 pers. > 2600€
3 pers. > 3191€
4 pers. > 3467€
5 pers. > 3611€
6 pers. > 3695€
7 pers. > 3747€

5^e mobilité

1 pers. > 2167€
2 pers. > 4333€
3 pers. > 5318€
4 pers. > 5778€
5 pers. > 6019€
6 pers. > 6158€
7 pers. > 6245€

7^e mobilité

1 pers. > 3033€
2 pers. > 6067€
3 pers. > 7445€
4 pers. > 8089€
5 pers. > 8426€
6 pers. > 8621€
7 pers. > 8743€

9^e mobilité et plus

1 pers. > 3900€
2 pers. > 7800€
3 pers. > 9573€
4 pers. > 10400€
5 pers. > 10833€
6 pers. > 11084€
7 pers. > 11241€

COVID19 : Rappel des règles de l'exemption du jour de carence pendant la crise sanitaire

CISAP

1^{ère} période d'exemption

24/03/2020 au 10/07/2020 (en métropole)
Jusqu'au 17/09/2020 (Guyane, Mayotte)

Exemption pour tout motif

2^{ème} période d'exemption

10/01/2021 au 31/03/2021
Possibilité de prolongation au
01/06/2021 par décret

**Exemption pour arrêt maladie lié au
COVID19 exclusivement**

IMPORTANT

1. Deux cas de figure :
 1. Si le militaire a été testé positif : isolé et positionné en arrêt maladie avec application de l'exemption du jour de carence en fonction des périodes décrétées (ci-dessus) ;
 2. Si le militaire est cas contact ou symptomatique et en cours de test : isolé et positionné en télé-activité ou, si impossible, en autorisation d'absence exceptionnelle.
2. Dans tous les cas, transmission obligatoire à l'employeur des documents justificatifs (attestation d'isolement délivrée par l'Assurance Maladie, certificat médical ou d'isolement établi par un médecin du SSA).

Impôts sur le revenu : Rappel sur le fonctionnement du prélèvement à la source (PAS)

CISAP

1. Comment faire évoluer votre taux de prélèvement à la source ?

L'employeur ne peut pas modifier le taux, car, pour toutes les questions relatives à l'impôt, l'administration fiscale reste le seul interlocuteur capable d'apporter une modification sur demande du contribuable.

Pour demander une modification de son taux, le militaire doit contacter son centre des impôts de rattachement ou se rendre sur son espace particulier (sur le site impots.gouv.fr).

2. Les revenus à déclarer au titre de l'année 2020

Le revenu imposable est le revenu qui est déclaré chaque année à l'administration fiscale. Un récapitulatif de ce revenu imposable dit « imprimé 2470 » est communiqué généralement en même temps que le bulletin de solde du mois de février sur l'ENSAP. Cette année, en raison de contraintes techniques dans la production desdits imprimés, leur mise en ligne interviendra en mars 2021.

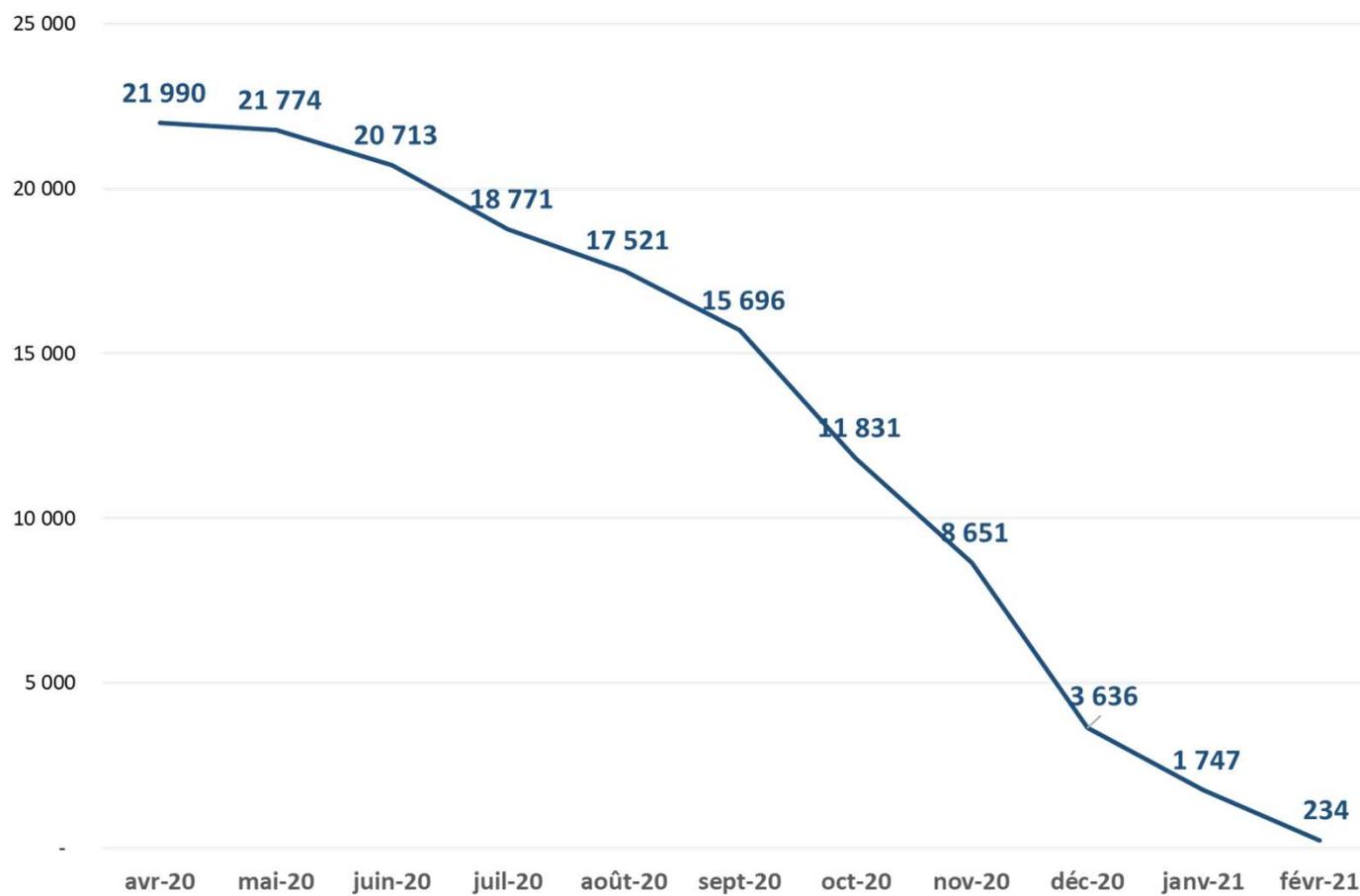
Du fait du raccordement du SIRH Concerto au calculateur Source Solde courant 2020, les administrés de l'armée de Terre recevront deux « 2470 » : l'une pour la période dans le calculateur Louvois et l'autre pour la période dans le calculateur Source Solde.

Ces éléments feront l'objet d'une communication via l'Infosolde de février 2021 qui sera bientôt mis en ligne sur EUREKA.

<https://eureka.intradef.gouv.fr/#/dashboard>

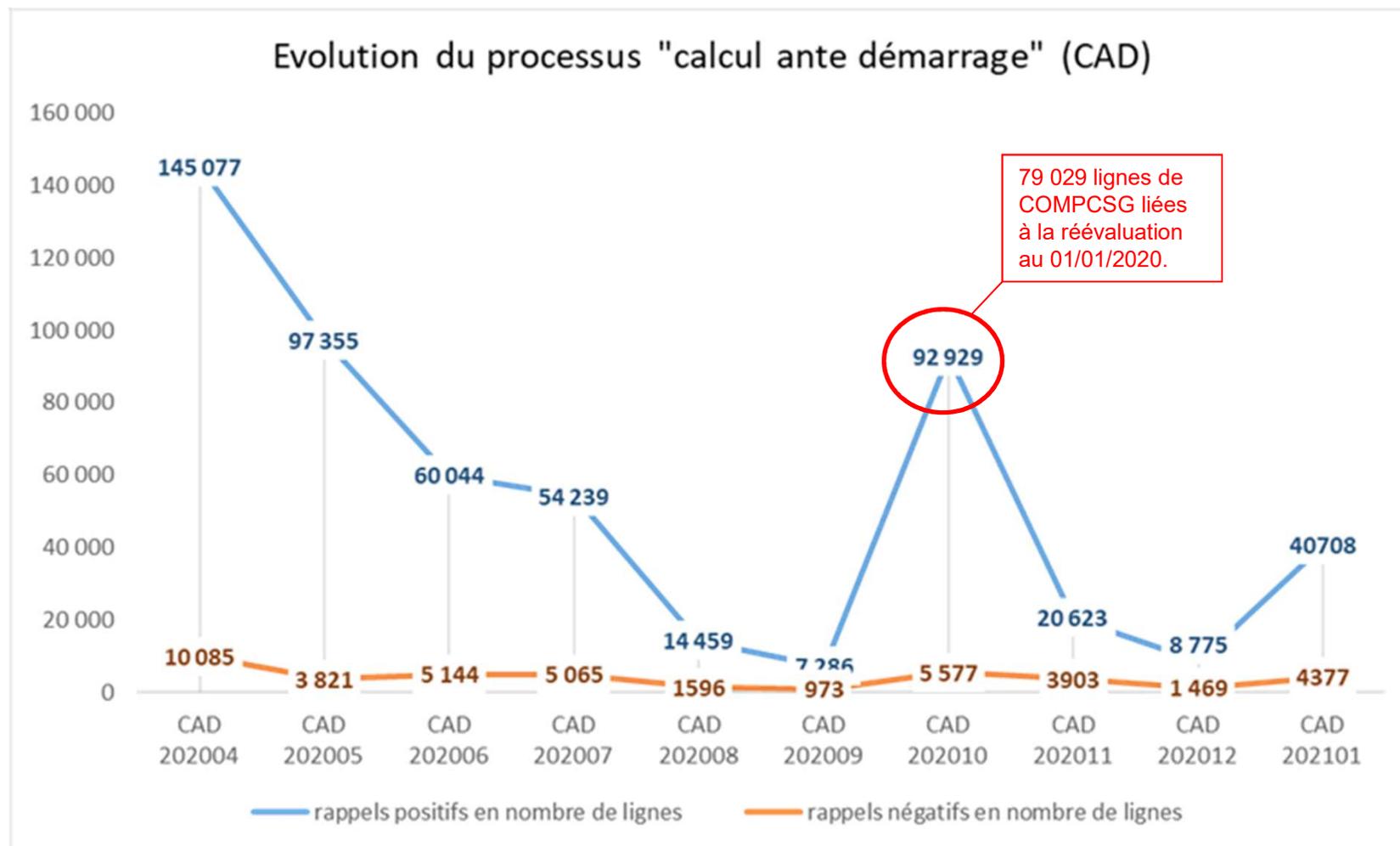
Concerto : résorption du stock Louvois « ante bascule »

Evolution du stock dénommé "Ante Bascule"



— Procédure ante bascule

Concerto : poursuite du processus « calcul ante démarrage » (CAD)



Ordre du jour GU solde 49

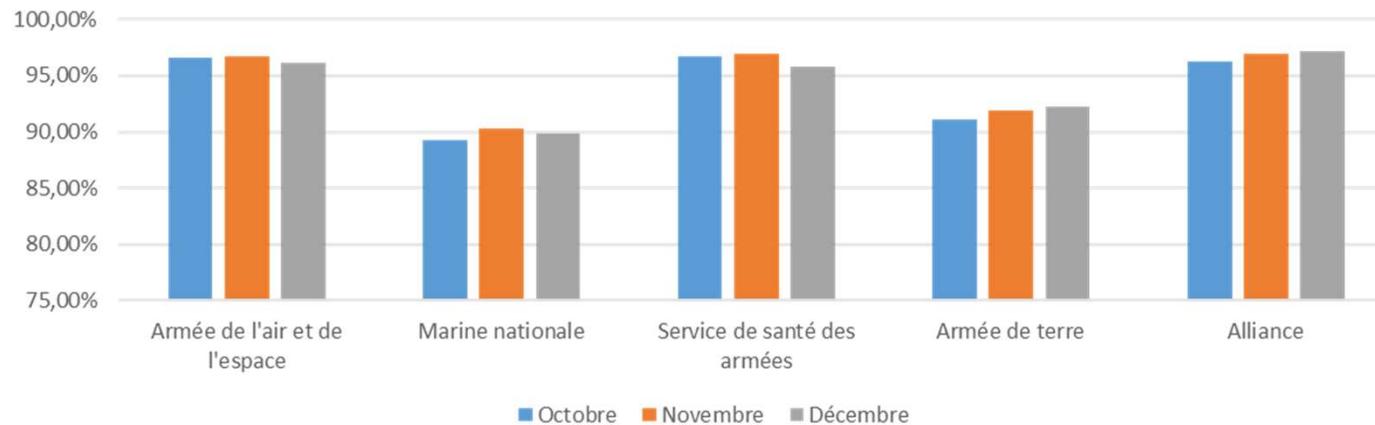
DRH-MD

- Introduction et points d'actualité
- Programme Source Solde
- Transformation du SCA
- Suivi de la solde
- **L'ENSAP**
- Communication

ENSAP

SDSI-RH

Compte ENSAP ouverts par EMDS concernant les titulaires (titulaires civils et personnels d'active pour les militaires)



L'ENSAP offre 3 grandes fonctionnalités :

- ✓ espace rémunérations : consultation des BMS/paie et attestation fiscale ;
- ✓ espace retraite : consultation du compte individuel retraite et réalisation de la demande de pension ;
- ✓ espace pension : bulletin de pension.

Les EMDS ont lancé de multiples campagnes pour inciter les administrés à créer leur compte ENSAP pour consulter leur BMS/bulletin de paie et leur CIR.

Ordre du jour GU solde 49

DRH-MD

- Introduction et points d'actualité
- Programme Source Solde
- Transformation du SCA
- Suivi de la solde
- L'ENSAP
- **Communication**

Point sur la communication

SGA/COM

Dernières mises en ligne Intradef / Internet :

- CR du GU Solde du 18 juin 2020
- Bulletins Info Solde du SCA (depuis octobre 2020)
- Prime d'activité (21/01/2021)
- Nouvelle politique de rémunération des militaires (01/02 et 12/02/2021)

Espace Internet :



Espace Intradef « Ma solde » :



Statistiques de consultation :

Internet (visites) www.defense.gouv.fr/familles

vosre espace/votre solde

Septembre	: 231
Octobre	: 221
Novembre	: 306
Décembre	: 227
Janvier	: 210
Février	: 184

Intradef (nombre de pages vues) portail-

sga.intradef.gouv.fr - Info RH/Les essentiels/Ma solde

Septembre	: 6 762
Octobre	: 6 627
Novembre	: 6 752
Décembre	: 6 719
Janvier	: 16 366
Février	: 11 356

Conclusion

DRH-MD

- Réussite de la bascule à Source Solde de la dernière vague : la fréquence des réunions du GU solde va diminuer, il se réunira en fonction de l'évolution de la situation.
- Dans l'intervalle entre deux réunions, l'information sur la solde se poursuit via les voies habituelles :

- Info-solde mensuel mis en ligne sur EUREKA (internet + intradef) et SGA-Connect

- Publications ponctuelles sur intradef (espace « Ma solde ») :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde/Pages/Accueil.aspx>

et internet (site MINARM espace « Familles ») :

<https://www.defense.gouv.fr/familles>

- Pour des questions individuelles, contactez le Bureau Administrants-Administrés (ex. Cellule Solde Assistance) au « numéro vert » 0800 00 69 50 ou par courriel : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

Prochain rendez vous

4^e trimestre 2021